

Saint Pantaléon de Larche, le 26 avril 2022



COMMUNE DE
SAINT PANTALEON DE LARCHE

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA DECLARATION D'IMPOTS EN LIGNE : PERMANENCE DU POINT PUBLIC MULTIMEDIA

Le Point Public Multimédia (P.P.M), renouvelle son offre de mise à disposition de son matériel dans la perspective des déclarations d'impôts à venir.

Les permanences seront assurées, **sur rendez-vous** à partir du lundi 25 avril 2022.

Pour bénéficier de ce service, il faut adhérer au point public Multimédia soit 20€ /an (tarif consultation) pour les résidents des communes de Saint Pantaléon de Larche, Saint Cernin de Larche, Chasteaux, Lissac.

Pour les résidents extérieurs aux communes citées au-dessus, l'adhésion est de 40€.

Pour les personnes ayant assisté aux ateliers informatiques 2021-2022 la prestation est gratuite.

Merci de prendre contact par téléphone ou par mail auprès de Vincent Aubaux :

Téléphone Point Public Multimédia : 05 55 86 92 96

@ Mail : ppm.stpanlarche@gmail.com

CONTACTS PRESSE :

ANNE-MARIE OUMEDJKANE – Adjointe à la Communication – Tel – 06 86 97 11 20 – Courriel - am.oumedjkane@outlook.fr
FABIENNE DURIE – Chargée de Communication – Tel – 05 55 86 15 34 – Courriel – fdurie@mairiesaintpantaleon.fr